Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 51 (1906)

Heft: 11

Artikel: L'attaque de Langres

Autor: Manceau, Emile

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-338486

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ATTAQUE DE LANGRES

Considérations générales.

La manœuvre de forteresse exécutée sur le front ouest de Langres, en août-septembre de cette année, avait un objet précis et déterminé, qui a été quelque peu masqué aux yeux du public par des accessoires parasites.

Aussi, avant d'étudier les opérations qui ont eu lieu, importet-il de préciser le caractère de l'expérience entreprise sous la haute direction du général Pendézec, membre du Conseil supérieur de la guerre, et de définir les points sur lesquels elle devait porter essentiellement, à l'exclusion des questions qui n'ont été touchées qu'incidemment, accidentellement et superficiellement.

Il s'agissait de faire fonctionner l'ensemble des services de l'artillerie dans l'attaque ou plus exactement peut-être dans les préparatifs de l'attaque. Car l'exécution des feux était condamnée à se trouver contrariée par des circonstances spéciales, telles que l'impossibilité de faire tirer simultanément plus de deux batteries, à cause des populations qu'on ne pouvait obliger à évacuer leurs villages ou à s'y enfermer.

Mais l'installation du grand parc et des parcs divisionnaires, l'établissement des voies ferrées, leur exploitation, leur raccordement aux batteries, la construction et le ravitaillement de celles-ci, l'organisation des liaisons, le fonctionnement général du commandement à ses divers échelons : toutes ces questions avaient paru mériter une étude d'ensemble faite dans des conditions particulièrement difficiles, et sans préjudice des études de détail auxquelles on peut se livrer, par exemple, dans les exercices du camp de Châlons. L'intérêt de la manœuvre de Langres devait tenir à l'ampleur même qu'on lui donnait et à la nature du terrain sur lequel elle se déployait, terrain qui ne laisse pas d'être extrêmement mouvementé.

L'intervention de l'infanterie et de la cavalerie, non seule-

ment pour l'investissement, mais encore pour la protection contre l'extérieur, pour la couverture de l'artillerie et la garde des approches, n'a été rattachée qu'artificiellement au thème général de la manœuvre.

Pareillement, on ne s'est pas occupé de la défense.

Le général gouverneur de Langres a été chargé de constituer un « plastron » en figurant sur le terrain les ouvrages qui auraient été réellement supposés construits en temps de guerre. On ne lui a fixé ni le nombre ni la nature des bouches à feu dont il était censé disposer, ni la force et la composition des troupes attribuées à la garnison, ni le délai qui lui était imparti pour l'exécution des travaux, ni la quantité de matériel Decauville-Péchot (éléments de voie étroite, locomotives, wagons, etc.) affectées au camp retranché.

Les seules conditions qui lui aient été imposées ont été d'avoir terminé tous les ouvrages à la date du 30 août, ces ouvrages n'étant d'ailleurs pas exécutés réellement, pourvu qu'ils eussent l'apparence qu'ils présenteraient dans la réalité aux yeux de l'assaillant et, en particulier, pour des observateurs montés en ballon.

A cet égard, il convient de dire que cette partie du programme n'a pas été accomplie. Il s'en faut de beaucoup. Quelques rares batteries, à la vérité, ont été presque complètement construites, ainsi que des tranchées couvertes pour l'infanterie 1. Mais la plupart d'entre elles ont été simplement figurées par de petits murs en pierres sèches, sans fossé en avant, sans excavation en arrière. (Certaines mêmes étaient piquetées, sans plus.)

Dans ces conditions, soit dit en passant, il n'est pas étonnant

¹ La question se pose de savoir si, dans la réalité, on aurait creusé un sol auss rocheux pour y établir des batteries du type normal. On se trouvait à peu près dans les mêmes conditions que devant Sébastopol, et vraisemblablement on eût adopté la même solution': on se serait contenté de gratter le sol pour placer les madriers des plates-formes, et les pièces, dissimulées par les haies vives très fourrées qui abondent sur les hauteurs, auraient été protégées par des masses couvrantes constituées à l'aide de sacs à terre. On trouve dans les fonds, à une certaine distance, de la terre meuble et non mélangée de pierres, qui eût servi à remplir ces sacs.

Si on avait adopté cette manière de faire à Langres, — et, encore une fois, elle s'y imposait, — la visibilité eût été très faible, et rien n'eût été plus aisé que de changer de position au cas où le feu de l'ennemi serait devenu gênant.

Mais on aurait pu faire abstraction de la nature spéciale du terrain et se demander quel aspect présenteraient, dans la plupart des camps retranchés, les ouvrages du type normal.

que les aérostats, voire les appareils photographiques, n'aient donné aucune indication. Si les observateurs ont pu repérer soit à la vue, soit photographiquement, tout ce qui présente de la netteté — villages, routes, bouquets d'arbres, pièces d'eau, clochers, etc., — ils ont complètement échoué lorsqu'il s'est agi de découvrir les batteries de la défense, bien que celles-ci fussent à peine masquées par de légers branchages 1.

Mais, je le répète, les conditions de l'expérience ont empêché celle-ci d'être vraiment concluante. Si les ouvrages avaient été réellement exécutés, les ombres portées sur les fossés profonds n'auraient-elles pas suffi à déceler leur position? Etant donné leur orientation et l'ardeur du soleil au mois d'août, on aurait dû voir sur le terrain se détacher en lignes fort sombres, au début de la matinée, les parois de ces excavations.

Il y a plus: on aurait pu deviner l'emplacement des ouvrages si les boyaux de communication avaient été creusés, et peutêtre l'eût-on deviné aussi d'après le tracé du chemin de fer, quoique vraisemblablement la ligne eût échappé aux observations: deux rails posés sur le sol ne se distinguent pas de loin. Mais on aperçoit les trains qui roulent et les postes de chevaux établis aux points où la traction animale se substitue à la traction mécanique. Or, il est douteux que toute l'exploitation puisse se faire à la faveur de la nuit.

Sur ce point, d'ailleurs, l'expérience a pu être menée à bonne fin par la défense. Ses aéronautes n'ont pas vu les lignes qui reliaient la station du chemin de fer avec le grand parc, ce grand parc avec les parcs divisionnaires et ceux-ci enfin avec les batteries; mais ils ont pu [en reconstituer le tracé par les mouvements du matériel roulant (et aussi, m'a-t-on dit, par la position des travailleurs). Quant aux ouvrages de l'attaque, il paraît qu'on n'a pu les discerner tous, bien que certains d'entre eux fussent entièrement construits, et qu'aucun d'eux ne fût défilé du ballon. Cependant plusieurs ont pu être repérés et reportés sur le plan directeur. Soit à la vue, soit par la photographie (et à ce propos, il y a lieu de citer l'heureuse idée qu'a eue le capitaine du génie Dorand, de faire élever des appareils

¹ Ceci tient peut-être à ce que l'observation est impossible aux heures où on a le soleil dans les yeux : la défense ne pouvait observer utilement que le matin ; pour l'attaque, au contraire, la matinée était le moment défavorable. Il n'est pas impossible que la faillite des ballons, de ce côté, n'ait pas d'autre cause.

photographiques par des cerfs-volants accouplés), on a pu découvrir deux des trois parcs divisionnaires et une douzaine de batterie (5 derrière la Vèvre de Mardor, 4 près de Beauchemin, une derrière le bois de la Chonaise, 3 dans le bois de la Pâture).

Le tir aurait décelé leur présence, et, si on avait continué l'expérience après l'ouverture du feu, il aurait été facile, paraîtil, de reporter sur la carte, non pas seulement l'emplacement des batteries, mais même la position de chaque pièce.

Malheureusement, pendant cette période, le service de l'aérostation a cessé de fonctionner, du côté de l'attaque. Non qu'on ait renoncé à faire monter les ballons. Mais on les a employés à élever des curieux, des arbitres, et non plus des officiers préparés à l'observation et employés à inspecter le terrain.

L'impression de ces derniers, en définitive, est qu'ils ont été incapables de donner des renseignements utiles pendant la préparation (investissement et premiers travaux, construction des batteries). Après l'ouverture du feu, au contraire, il semble possible de compter sur les services des aérostiers, mais à la condition qu'ils aient acquis une parfaite connaissance du terrain à la suite de nombreuses ascensions qui, elles-mêmes, exigent un temps particulièrement favorable.

L'insuffisance des travaux exécutés par la défense, l'absence de tout cheminement et de toute voie ferrée, ont donc enlevé au plastron une partie de sa valeur et de son utilité. J'estime qu'on aurait dû lui imposer un programme mieux défini et dont on aurait exigé l'exécution ponctuelle. Quand, sur le terrain de manœuvres, on représente un ennemi fictif par des fanions, on donne aux cavaliers porte-fanions une consigne bien nette pour qu'ils occupent une position précise répondant à une situation de guerre déterminée.

L'idée de concentrer tout l'effort de la manœuvre sur l'attaque, en se désintéressant de la défense, me semble une idée particulièrement malheureuse. Je n'ignore pas que, en instruction, il est bon de décomposer, et que, à vouloir trop embrasser, on étreint mal. Mais, du moment qu'on entreprenait une étude de poliorcétique qui a exigé un effort pécuniaire considérable, il était de bonne économie d'en tirer tout ce qu'elle pouvait donner.

On aurait obtenu le rendement maximum si, d'une part, on

avait donné aux masses couvrantes de la défense leur véritable relief et aux excavations leur véritable profondeur, si, de plus, on avait construit la voie ferrée dont il était naturel de supposer que Langres fût pourvu. (Car, bien que ce camp retranché soit en seconde ligne, on a admis, dans l'« hypothèse générale », qu'il « a reçu, depuis le commencement des hostilités, sa garnison de guerre et le complément de son artillerie et de ses approvisionnements ». Or, il n'est pas croyable qu'une place, même de seconde ligne, ne dispose pas, en cas de mobilisation, d'au moins vingt-cinq kilomètres de voie ferrée.)

Pour que la manœuvre de forteresse de cette année fournît tous les enseignements qu'il y avait en elle, on a voulu que la défense fît, sur le papier, une étude complète et approfondie de tous les moyens qu'elle était censée mettre en œuvre, de tous les travaux qu'elle était censée accomplir, etc. Ce travail a constitué un exercice de cadres plus fructueux que n'ont pu l'être les terrassements exécutés, encore que ceux-ci forment un total respectable ¹.

On s'en rendra compte par le croquis qui accompagnera la seconde partie de cet article, dans la livraison de décembre, et sur lequel j'ai reporté tous les ouvrages que j'ai relevés sur le terrain, dans les journées des 24, 25 et 26 août. Je n'y ai pas fait figurer, cependant, les « batteries-subterfuges », installées en avant-ligne pour induire l'attaque en erreur sur la position réellement occupée par l'artillerie ².

Cette avant-ligne bordait les hauteurs, en suivant à peu près leur crête militaire extérieure, tandis que les vraies batteries, construites ou figurées, étaient à peu près sur la crête militaire intérieure, c'est-à-dire sur la contrepente (au moins en ce qui concerne les hauteurs de la Pointe de Diamant).

Comme je l'ai dit, si on avait creusé les boyaux et construit une voie ferrée pour desservir ces ouvrages, il est probable que le caractère des « batteries-subterfuges » eût été vite reconnu. Car c'étaient de simples trompe-l'œil, destinés à attirer les coups et

¹ On ne s'est pas borné, d'ailleurs, à exécuter un exercice sur la carte. Le réseau de tir a été organisé complètement, avec les communications téléphoniques. On aurait donc pu, sur un ordre du général-gouverneur, concentrer à une heure donnée sur un point donné le tir de toutes les batteries utilisables.

² Ces ouvrages consistaient en parapets derrière lesquels des affûts hors de service portaient soit des canons déclassés, soit des troncs d'arbres ou des fascines pouvant ressembler de loin à des pièces.

à les détourner des points vitaux. Aussi est-il évident que la défense n'aurait pas pris la peine de les relier par des cheminements, et, sans doute, il eût été aisé, les voyant ainsi isolées, — en l'air, en quelque sorte, — d'en conclure que ce n'étaient pas des buts sérieux.

Au surplus, s'il est établi, comme je l'ai dit, que les ouvrages tant soit peu dissimulés par des branchages échappent aux investigations des aérostiers-observateurs et qu'ils ne décèlent leur présence qu'au moment du tir, on pensera sans doute que la défense a un emploi meilleur à faire de son temps et des bras dont elle dispose (elle n'en peut jamais utiliser qu'une quantité insuffisante, d'ailleurs,) qu'à construire des « attrape-nigauds » qu'il est aussi facile de deviner que difficile de constituer, quelque réduit qu'en puisse être le dispositif.

En résumé, il me semble que cet expédient, si ingénieux qu'il ait pu paraître, ne mérite pas d'entrer en usage. La défense a donc commis une erreur, je crois, en établissant une fausse avant-ligne, alors qu'elle eût dû reporter tout son effort sur la ligne réelle.

La position donnée à celle-ci mérite qu'on y insiste. Le gouverneur de Langres a l'air d'avoir voulu adopter un tracé qui fût contraire à celui que les Russes avaient choisi à Port-Arthur; il a l'air de partager les opinions émises par le lieute-nant-colonel Piarron de Mondésir sur l'occupation des contrepentes ¹. Mais, étant donné qu'on lui a laissé toute latitude pour organiser la défense, il est impossible d'en tirer une conclusion sur les opinions qui ont cours en France. On est en face d'une théorie personnelle, non en face d'une manifestation de l'orthodoxie officielle.

Il est, en tout cas, une série d'ouvrages qui ne sauraient être considérés comme appartenant au système défensif conçu par le gouverneur de Langres: je veux parler de ceux qui occupaient l'éperon de Virloup. Leur construction a été imposée en vue de l'exécution des tirs réels, parce qu'on ne voulait pas bombarder des ouvrages véritables comme le fort de la Pointe de Diamant qu'il n'y a aucune raison de démolir et qu'il y a des raisons de conserver. C'est donc pour offrir un objectif aux

¹ Voir la Revue militaire suisse de novembre 1905, page 338.

batteries de l'attaque qu'on a supposé l'existence d'une redoute à l'extrémité de l'éperon de Virloup. Cette hypothèse admise, il était naturel qu'on semât des batteries tout le long de la crête.

Les dispositions de détail des batteries construites n'appellent aucune observation particulière. Le caractère fictif de leurs éléments enlève tout intérêt aux aménagements qui ont pu être adoptés. Par exemple, j'ai vu, notamment dans le voisinage de Perrancey, des talus intérieurs revêtus avec des boucliers d'infanterie. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'attacher la moindre importance à cette utilisation au moins originale de plaques d'acier employées, à la façon de grandes écailles, pour couvrir les parapets.

Au contraire, j'ai relevé des ouvrages d'infanterie qui me paraissent mériter une mention.

Ce sont des tranchées-abris couvertes avec une toiture capable d'arrêter les éclats et les balles de shrapnels. Au saillant de ces ouvrages en forme de flèches, un blindage analogue couvre un emplacement destiné à une mitrailleuse hotchkiss. Les croquis en indiquent les dimensions et formes moyennes.

Quant aux autres tranchées pour l'infanterie, je donne ci-après le profil qu'elles avaient le plus communément dans ce terrain rocheux où les talus restent verticaux.

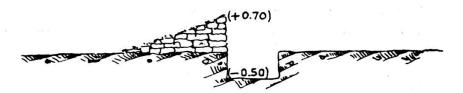
Thème de la manœuvre.

Une armée, dont le centre de gravité est sur la Marne, au Nord de Chaumont, et qui se compose de quatre corps d'armée, a investi Langres et en fait le siège.

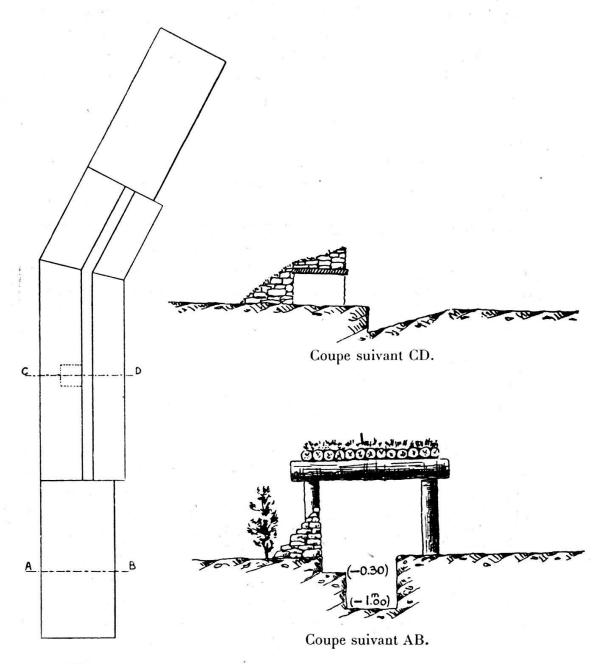
Elle prend pour front d'attaque la partie Ouest du camp retranché, c'est-à-dire celle qui va du fort de Saint-Menges (Nord-Ouest de la place) à la batterie du Mont (Sud-Ouest).

Disposant de deux équipages de siège d'artillerie et de deux équipages de siège du génie, elle affecte comme zone de déploiement à l'un des groupes d'équipages (qui est fictif) le terrain situé au Sud de la ligne Rochetaillée = Voisines = Vieux-Moulin = Langres; à l'autre groupe (le seul qui soit représenté), le terrain qui est au Nord de cette ligne et qui va jusqu'à la Marne.

C'est ce second groupe d'équipages qu'on a voulu voir à l'œu-



Tranchées pour l'infanterie.



Plan.

Ouvrage d'infanterie.

vre, et dont il s'agit tout d'abord d'indiquer les ressources, avant de décrire les opérations qu'il a effectuées.

Les opérations en question résultent des objectifs qui lui ont été attribués, savoir :

But principal. — Désorganiser les ouvrages du Fays et de Perrancey, le fortin (fictif) de Virloup, le fort de la Pointe de Diamant et la batterie d'Humes. — Bombarder le noyau central.

But secondaire. — Maîtriser le fort Saint-Menges, ainsi que les batteries d'évacuation et de renforcement du plateau de Saint-Menges, de Rocheri et de la position de Jorquenay.

Composition de l'équipage de siège de l'artillerie.

Cet équipage comprenait trois divisions et un parc, ainsi que des unités de chemin de fer.

Chacune des trois divisions avait, à quelques petites différences près, la composition normale attribuée par le « Projet d'organisation des équipages de siège, » savoir :

Les modifications apportées à cette norme ont été les suivantes :

Une batterie de mortiers de 270 était affectée à chacune des 1^{res} et 2^{mes} divisions.

La 1^{re} division avait échangé ses deux batteries de mortiers de 220 contre deux batteries de 155 court de la 2^e division.

Toutes les batteries énumérées ci-dessus étaient à six pièces. Elles ont été renforcées par deux batteries (à deux pièces) de 155 R (canon séparable Rimailho à tir rapide), lesquelles ont été attribuées à la 1^{re} division.

L'équipage de siège disposait, d'autre part, de plus de 80 kilomètres de voie ferrée, avec un nombreux matériel tant fixe que roulant.

Le personnel correspondant comprenait : 7 ou 8 batteries à pied pour chaque division d'équipage (au total, 23), 15 batteries

à pied pour le parc, 4 batteries dites de chemin de fer, un détachement d'ouvriers, un détachement d'artificiers (2 1/2 sections de parc).

Parc de l'équipage.

Invité à soumettre ses propositions détaillées au commandant du siège, en vue de l'établissement du projet d'attaque, le commandant de l'artillerie avait demandé que l'équipage de siège fût établi à Villiers-sur-Suize.

Le choix de cet emplacement appelle une double observation:

1º Villiers-sur-Suize ne se trouve pas sur la voie ferrée de Chaumont à Langres, et alors il fallait l'y relier par un tronçon à voie normale, que le génie aurait dû être chargé de construire.

2º Ce village est dans la vallée de la Suize, laquelle court parallèlement au front d'attaque, et il se trouve ainsi dans le prolongement des trois parcs divisionnaires, alors que, théoriquement, il eût dû être derrière, à Brugnières, par exemple, d'où il se serait relié à eux par trois lignes faisant patte d'oie.

Mais ce point ne pouvait convenir.

D'abord, il est plus éloigné encore que Villiers-sur-Suize du chemin de fer de Chaumont à Langres. Ensuite, il n'est pas facile de le relier aux parcs divisionnaires, étant donné que, pour les rejoindre, il faut traverser le bois de Marac, lequel est assez épais, et franchir le thalweg de la Suize qui forme une vallée assez profonde. Enfin, à Brugnières, il n'y a pas d'eau; or, il en faut de grandes quantités, non seulement pour le personnel et les chevaux, mais encore pour l'alimentation des locomotives.

Villiers-sur-Suize, au contraire, a le double avantage de se trouver à faible distance de la station de Foulain qui possède un grand quai militaire, et d'être dans la même vallée que les trois parcs divisionnaires, ce qui lui permet de se mettre sans beaucoup de peine en communication avec eux, les transports se faisaient à couvert dans le couloir de la Suize, sans qu'on ait à dévaler sur des pentes qui, regardant, la défense, sont aisément aperçues de ses aérostiers-observateurs.

Attribution des trois divisions.

1^{re} division. — Elle avait son parc à Ormancey.

Sa zone de déploiement était le terrain compris entre la route Voisines = Perrancey et la route Châtillon = Beauchemin = Langres. Elle s'arrêtait à Beauchemin et était limitée par une

ligne fictive reliant ce village à la Papeterie.

Le terrain situé au sud de la position du bois de la Vèvre devait être réservé aux deux batteries de 155 R, chargées, en s'y déplaçant, d'appuyer la marche en avant de l'infanterie. Leurs objectifs étaient l'ouvrage du Fays et les défenses existant entre cet ouvrage et celui de Perrancey.

Les batteries de 270 avaient comme objectifs les abris et ma-

gasins du fortin de Virloup.

Les autres batteries devaient tirer sur l'ouvrage de Perrancey, le fortin de Virloup, le fort de la Pointe de Diamant, la batterie d'Humes, et le noyau central.

2º division. — Elle s'étendait au Nord de la première jusqu'à une ligne reliant la cote 420 (à l'entrée du bois de la Pâture) à la Folie (au Sud du village de Chanoy).

Son parc était à Marac.

Ses quatre batteries de mortiers de 220 avaient pour objectif le fort de la Pointe de Diamant.

Ses autres batteries devaient tirer sur le même fort et, en outre, sur les batteries de Rocheri, ainsi que sur celles des cotes 443 et 435 de la position de Jorquenay.

3^e division. — Prenant au Nord de la deuxième, sa zone de déploiement s'étendait jusqu'à l'extrémité Nord du bois du Châtelet (à l'Ouest de Rolampont).

Son parc était à Faverolles.

Elle avait pour objectif la position de Saint-Menges.

Dispositions particulières.

C'est dans les conditions qui viennent d'être indiquées que la manœuvre a eu lieu. Cependant, il convient de faire remarquer que le génie n'a pas construit de tronçon de voie normale entre la gare de débarquement (Foulain) et le parc de l'équipage de siège (Villiers-sur-Suize). On ne s'explique pas bien pourquoi on n'a pas profité de l'occasion qui se présentait pour faire exécuter ce travail par le régiment des chemins de fer, puisque celui-ci, dans le même temps, s'exerçait à raccorder la gare de Vitry-le-François à la station de Huiron, non loin de Langres. De la mesure prise est résultée la nécessité d'un transbordement que, dans la réalité, sans doute, on serait arrivé à éviter.

Il a été convenu que :

- 1. Le transport du matériel entre Foulain et Villiers-sur-Suize serait effectué partie par une ligne à voie étroite passant par le bois du Haut-Charmois, partie par voitures attelées passant par Crenay;
- 2. La voie étroite du service de l'artillerie assurerait les transports nécessaires pour les besoins généraux de l'armée de siège, jusqu'à concurrence de neuf trains par jour, au maximum, correspondant, en pleine charge, à environ cinquante tonnes.

(A suivre.)

Emile MANGEAU.